



**Préfecture de l'Hérault**  
Commune de Roquebrun



## **ENQUETE PUBLIQUE**

Portant sur le projet de  
**création du Site patrimonial remarquable ( SPR)**  
**de la commune de Roquebrun**

Arrêté préfectoral n°2022-07-DCRL 318 du 29 juillet 2022  
Enquête tenue du lundi 22 août 2022 à 9 heures au vendredi 23 septembre 2022 à 17 heures.

### **ANNEXE 2 : LES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

#### **Déroulé de l'enquête et procès-verbal de synthèse des observations la concernant**

A - Personnes reçues au cours des permanences.....	page 3
B - Observations écrites sur le registre d'enquête ouvert en mairie.....	page 3
C - Observations déposées sur le registre «dématérialisé» dédié à l'enquête....	page 3
D - Synthèse des dépositions, écrites et orales.....	page 9
E - La réunion publique d'information du 15 avril.....	page 11

Olivier Forichon, commissaire enquêteur,  
Lattes, le 23 octobre 2022

# Déroulé de l'enquête et synthèse des observations la concernant

Cette enquête publique portant sur le projet de création du Site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Roquebrun, prescrite par l'arrêté préfectoral n°2022-07-DCRL 318 du 29 juillet 2022, s'est tenue du lundi 22 août 2022 à 9 heures au vendredi 23 septembre 2022 à 17 heures en mairie de Roquebrun.

- A sa demande, en conformité avec l'art R123-15 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur a pu visiter très complètement le vieux centre de Roquebrun l'après midi du 22 août, sous la conduite de Michel Bordenave, ancien adjoint, président de l'association *Patrimoine et mémoire de notre pays*, et membre du comité de pilotage du SPR. A cette occasion, ont été rencontrés MM. Denis Champart, copropriétaire avec sa famille des ruines du château castral, qu'il reconstruit avec passion, et Christophe Pialot, directeur et âme du Jardin méditerranéen.
- 4 personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur au cours des trois permanences,
- le site internet consacré à l'enquête : [privacy@democratie-active.fr](mailto:privacy@democratie-active.fr), accessible pendant la durée de l'enquête a été consulté 159 fois, et a fait l'objet de 67 téléchargements.
- 9 contributions utiles (en raison d'un doublon, supprimé) ont été déposées sur le registre dématérialisé.
- le 15 septembre, à l'issue de la 2e permanence, le commissaire enquêteur a été convié à partager un plateau repas avec MMmes Catherine Lister, maire, Nadine Falières, élue, M. Michel Bordenave et M. Olivier Goudou, directeur des services de la mairie, pour évoquer de façon informelle l'historique de la démarche volontaire de classement et sa perception par les habitants.
- le même jour en fin d'après-midi, dans le cadre de l'art. 127-17 du code de l'environnement, une réunion publique d'information s'est tenue en mairie, à l'initiative des auteurs de l'étude préalable.

Outre des élus, des représentants d'association, l'assistance comptait une vingtaine de personnes, dont le commissaire enquêteur.

- A noter également la publication de deux articles du quotidien *Midi Libre*, les 26 août et 18 septembre 2022, informant ses lecteurs de la tenue de l'enquête. Le site municipal officiel a bien relayé l'annonce de l'enquête, offrant même la possibilité d'y télécharger le dossier .

L'enquête publique aura donc connu une fréquentation moyenne liée à son caractère tardif, après les vacances d'été et la mise en sommeil des activités saisonnières, mais surtout en pleine période des vendanges, mobilisant à cette période les forces vives de la commune. Une réunion publique programmée avant l'enquête ou à son début aurait sans doute permis d'informer et de sensibiliser davantage de public.

L'enquête s'est déroulée de façon très satisfaisante, dans un bon climat et conformément à la réglementation en vigueur. L'affichage réglementaire et l'information du public, notamment la publicité par voie de presse ont été conformes aux dispositions de l'ordonnance du 3 août 2016 et du décret du 25 avril 2017. Le public a pu s'informer et s'exprimer, oralement au cours des permanences, par écrit sur le registre ouvert en mairie et sur le registre dématérialisé accessible par internet.

## A. Personnes reçues au cours des permanences

Permanence du lundi 22 août ( 9 h -12 h ) : Seule visite, celle, de courtoisie, de Mme le maire

Permanence du jeudi 15 septembre ( 9 h -12 h ) : M. Benjamin Cluet, Mme Sylvette Aznar-Galvé.

Permanence du vendredi 23 septembre ( 14 h -17 h ) : M. Michel Peslier, M. André Céron.

## B. Observations écrites en mairie sur le registre d'enquête publique :

- *Observation de M. Benjamin Cluet (15 septembre, 2ème permanence)* : « Le rapport est intéressant et présente bien l'état actuel du village. Les richesses architecturales semblent, au vu de la description, indéniable. Cependant, le rapport ne met absolument pas en avant quelles seront les implications de ce classement SPR. Est-ce qu'un « cahier des charges » typique des contraintes architecturales est existant ?

Ce document est pour moi indissociable de l'étude SPR et doit être accessible au public pour permettre une appréciation du projet en cours. Dans l'état actuel des choses, ce classement SPR me semble apporter des contraintes supplémentaires (notamment le pouvoir décisionnaire de l'ABF (*architecte de bâtiments de France*), sans que les bénéfiques soient évidents.

Un document complémentaire présentant les avantages et les contraintes de ce SPR me semble primordial pour clarifier ce projet ».

- *Observation de Mme Sylvette Aznar-Galvé (15 septembre, 2ème permanence)* : « Je pensais trouver dans ce document fort intéressant des réponses à des questions. J'ai compris que c'était plus un document pour présenter les qualités du village pour prétendre à la qualification du site.

Je voudrais connaître quels seront les avantages et inconvénients qui découleront de ce classement pour le village et pour les habitants.

Sur le plan de la qualité de vie et de la restauration de l'existant, des aménagements nécessaires voire indispensables, qu'impliquera cette création de SPR ?

## C . Observations déposées sur le registre dématérialisé :

A sa clôture le 23 septembre à 17 h, le registre dématérialisé avait reçu 10 messages, dont un doublon, supprimé. Cinq de ces contributions accordent au projet un avis favorable, les autres soulevant des interrogations ou des réserves.

N° 1 : 6 septembre 2022 - 01:26

Bonjour

Je m'appelle Catherine Caminade. J'habite à Roquebrun où j'ai vécu toute mon enfance et la plus grande partie de ma vie d'adulte (j'ai 61 ans) jusqu'à aujourd'hui .

Si je réponds à cette enquête c'est que l'avenir de mon village me tient à coeur .Je l'ai vu évoluer au fil des ans avec l'arrivée de nouveaux habitants qui sont venus chercher le calme et le bien vivre et qui se sont bien intégrés .

Je pense sincèrement que le fait d'octroyer le titre de site remarquable ne peut que nuire à notre village et au bien-être de ses habitants ainsi qu'aux touristes déjà nombreux qui nous rendent

visite.

En effet les capacités d'accueil sont limitées et ont des difficultés à s'adapter au flux de visiteurs actuels ; très peu de parkings et une circulation en constante augmentation sur les voies principales difficilement aménageables.

Je pense que la population locale est arrivée à saturation et qu'une publicité supplémentaire n'apportera rien de plus que des contraintes et des soucis .

Nous ne sommes pas des Gaulois réfractaires nous voulons simplement vivre tranquillement avec un flux de touristes régulier.

Merci de votre attention

Catherine Caminade

N° 2 : 16 septembre 2022 - 13:28

Auteur : Stéphanie Aragon

Organisation : L'enfant Terrible

**Son avis : Ne se prononce pas**

C'est un beau travail qui a été fait. L'étude préalable nous rappelle que nous vivons dans un site exceptionnel qu'il faut préserver.

Toutefois, je ne comprends pas tout à fait ce que ce classement va nous apporter?

A mon sens, le village est suffisamment bien protégé à l'heure actuelle puisqu'il est nécessaire de déposer une Demande Préalable avant tous travaux de rénovation. Les ABF donne un avis et, si j'ai tout saisi, la mairie a le dernier mot pour accorder l'autorisation de travaux. Ceci puisque nous sommes en site inscrit...

En passant SPR, l'ABF n'aura plus à donner un avis mais un accord. Cela me fait un peu peur. Il est particulièrement difficile d'accéder à la propriété à Roquebrun: les prix sont très élevés. Alors, lorsque on a la chance d'hériter ou de pouvoir acheter une petite maison de village, encore faut-il avoir les moyens de la rénover. Par exemple, on nous recommande des menuiseries bois, plus coûteuses que des menuiseries alu ou PVC. C'est très "pointilleux". Peut-être déjà trop... Mais on a toujours la possibilité d'aller plaider sa cause devant les élus.

Pour moi , il est nécessaire de garder une belle harmonie en terme de couleurs: ainsi, la vue depuis les belvédères sera toujours exceptionnelle. Depuis ces belvédères, que les menuiseries soient en PVC ou en bois... est-ce vraiment pertinent? Il ne faudrait pas que les locaux, ou de nouveaux-venus soient découragés d'investir et de rénover dans le vieux village, si on veut qu'il continue à vivre.

En passant SPR, la mairie va perdre le dernier mot, le pouvoir de décision final. Selon moi, ce pouvoir doit rester local.

J'espère ne pas être "à côté de la plaque" et avoir bien compris de quoi il retourne. Le rôle de l'ABF n'est pas expliqué de manière très explicite dans le rapport.

De même, je me pose beaucoup de questions quant au contenu du plan de valorisation, de ce fameux document de gestion. La commission composée de personnalités locales ne sera là qu'à titre consultatif. Est-ce que cet outil va apporter un "cadre réglementaire" avec une liste de choses qu'on peut faire et ne pas faire? Aura-t-on notre mot à dire?

N° 3 : 16 septembre 2022 - 13:57

Auteur : Fabrice Collot

**Son avis : Ne se prononce pas**

Bonjour,

Vous serait-il possible de signifier clairement les avantages concrets que représente le label SPR pour les habitants du village ?

Cordialement  
Fabrice Collot

N° 4 : 16 septembre 2022 - 21:31

Auteur : Nicolas Buisson

Organisation : Architecte du Patrimoine DPLG

**Son avis : Favorable**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Mesdames, Messieurs,

C'est une très belle initiative que la création d'un Site Patrimonial Remarquable sur le site de Roquebrun. C'est une opportunité pour notre petite cité de caractère de se doter d'outils adaptés de protection et de préservation du patrimoine local architectural, urbain et paysager. Il faut noter que Roquebrun se trouve en site inscrit et ne dispose pas de bâtiments inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques. Seuls de nombreux éléments mobiliers de l'église sont protégés, au titre des objets inscrits MH.

Je suis un Architecte du Patrimoine et suis donc particulièrement sensibilisé à la protection et la mise en valeur du bâti ancien et de son environnement. En tant que récent nouvel habitant et en tant qu'acteur de la préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager j'ai été particulièrement sensible au site, séduit par la richesse de son paysage, sa qualité et sa grande cohérence. Je suis donc totalement favorable à la création d'un SPR pour la cité de Roquebrun. J'ajoute justement qu'en tant qu'acteur de la préservation du Patrimoine, je me tiens à la disposition des services de la Mairie pour toute contribution ou participation pour la mise en place des outils réglementaires et pour veiller à leur bonne application.

En ce qui concerne les remarques sur les moyens à mettre en œuvre pour la valorisation du patrimoine local et après avoir consulté les documents fournis, je profite de la parole qui nous est donnée pour développer quelques idées qui pourraient être étudiées, en particulier lors de l'établissement de la partie réglementaire, avec l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine :

1 - Protections MH : Pourquoi ne pas également intégrer au SPR un classement ou inscription au titre des Monuments Historiques des bâtiments certains bâtis d'exception ? église Saint-André, la chapelle, les bâtis de l'ancien moulin et canaux, ou encore les restes du château, les murailles des enceintes de la ville, tours et portes. Certaines maisons présentent également des éléments tout à fait notables, en particulier des maisons présentant des restes de l'époque médiévale, baies à meneaux en pierre par exemple. Certains Monuments se superposeraient au SPR (exemple : la tour avec un périmètre de 500m de servitudes avec nécessité de consulter l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), y compris dans ce cas pour les zones même situées hors SPR), avec possibilité d'envisager des subventions pour leur entretien ou leur restauration, participant à la mise en valeur du SPR mais aussi des bâtiments d'exception et en accord avec tous les acteurs des services patrimoniaux, DRAC, CRMH, ABF. Actuellement, seuls certains mobiliers de l'église sont protégés. Par ailleurs, Quelles servitudes s'appliquent également au niveau de la rivière dans l'idée d'une protection et préservation des ouvrages hydrauliques liés aux moulins.

2 - Zone PPRI : Comment le SPR pourrait éventuellement jouer un rôle pour mieux encadrer la lutte contre l'étalement urbain surtout dans la zone PPRI ; comment se prémunir et mieux encadrer cette urbanisation dans la zone de Roquebrun située hors SPR ? Comment d'ailleurs limiter la prolifération de constructions neuves de qualité médiocres, zones pavillonnaires, en particulier dans la zone située en bordure de l'Orb et dans le périmètre du SPR ; alors qu'il vaudrait mieux privilégier une revitalisation du centre ancien. A ce sujet, est-ce que la zone réglementaire située en dehors du SPR fera l'objet d'une réflexion sur la mise en place d'un règlement adapté, PLU par exemple hors SPR ?

3 - Revalorisation Centre ancien : Il faudrait pouvoir envisager de mieux encadrer et aider la préservation du tissu ancien dans la nouvelle réglementation afin de revaloriser le centre-bourg. Certains bâtis anciens menacent ruine ou ont déjà disparu et ils sont à préserver. Un projet urbain de revitalisation du centre-bourg, avec commerces locaux, permettrait de préserver ce centre ancien tout en le redynamisant. Cette nouvelle dynamique s'accompagne tout d'abord d'une sauvegarde, d'une préservation, puis de la restauration, voire restitution de bâtis anciens dégradés ou démolis. Dans certains cas, ces travaux devraient même peut-être faire l'objet de fouilles archéologiques. Un projet de revitalisation, restauration, voire restitution de bâtis anciens disparus participent à la lutte contre l'étalement urbain et rend au centre ancien une certaine densité disparue tout en préservant les terrasses jardins. Cette dynamique urbaine de plus renforce la mixité sociale, le partenariat local, le partage entre les habitants.

4 - Règlement urbain, Matériaux : Il faudra veiller, pour la préservation et restauration du bâti ancien, à ce que les travaux réalisés soient exécutés dans les règles de l'art en accord avec les services patrimoniaux de la DRAC, et il faut donc lutter contre les travaux abusifs, non déclarés par exemple : Changement de menuiseries (destructions hâtives, utilisation du PVC à proscrire, polluant et non durable, volets roulants, etc...), préservation des caractéristiques notables historiques (publicités anciennes ou encore menuiseries d'anciennes vitrines en bois), mise en valeur également des revêtements de sol de la ville, matériaux de qualité sur tous les sols, pierres, calades, galets de l'Orb, dallages de schistes, etc. ; authenticité des matériaux, préservation des traces anciennes, et il faudra veiller à empêcher la dénaturation des espaces publics à cause de la mise en place de réseaux aériens ou enterrés disgracieux et dégradant la qualité de l'espace public. Pour les travaux des particuliers, une fiscalité plus favorable avec déductions des impôts d'une partie des travaux en site SPR permettra d'encourager l'entretien et la restauration des bâtis anciens qui en ont besoin.

5 - Authenticité des matériaux des toitures : il faudra veiller au respect des matériaux anciens, panachage et réemploi à privilégier et non matériaux neufs industriels ; empêcher les « crevaisons » de toiture type tropéziennes à la place des anciens séchoirs. Veiller à la préservation des conduites d'eaux pluviales en terre cuite vernissée locale et le promouvoir. Il faudrait favoriser la diffusion et les échanges entre les habitants pour qu'ils puissent prendre connaissance de la liste des entreprises et artisans compétents pour ces travaux, qualifications à l'appui.

6 - Etanchéité des sols : promouvoir une meilleure préservation du patrimoine urbain c'est aussi mieux envisager les traitements de sols, souvent dégradés, goudronnés, bétonnés, étanches et marqués par les réseaux enterrés. Il faut donc encourager et continuer la dynamique en place pour la restauration et préservation des calades, récréation si besoin en remplacement de ces sols dégradés, avec des méthodes de poses traditionnelles ; Il faut donc traiter les sols de manières qualitatives, envisager des solutions contre leur étanchéification, entretenir et encourager la végétalisation des bordures des ruelles quand c'est possible, etc., enfin il faudrait supprimer tout goudron dans le centre ancien. En effet le goudronnage des routes avec un bitume noir est inadapté au climat local chaud l'été, et empêche la respiration des sols dégradant les ouvrages en maçonneries de pierres, provoquant des remontées capillaires. Une solution provisoire pour les routes qui seraient neuves et goudronnées serait le badigeonnage à la chaux blanche pour éviter l'accumulation de chaleur.

7 - Moins de voitures en centre ancien : comment intégrer également une limitation des déplacements des voitures dans le centre ancien ainsi que le stationnement, disgracieux et qui ne met pas en valeur la ville ; en effet, les anciennes « dents creuses » sont devenue des points de vue sur le paysage mais aussi parfois des parkings. Il vaudrait mieux limiter la voiture dans le centre ancien et privilégier les parkings en zones limitrophes comme la place du marché par exemple. C'est une réflexion à mener avec la revitalisation du centre ancien, la préservation du bâti menaçant ruine, sa préservation, voire sa restitution, reconstruction en matériaux respectueux du site, tout en restant en harmonie avec le traitement paysager de la ville.

8 - Jardins, maraîchages : Revitalisation des jardins et du maraîchage grâce à des dynamiques locales, échanges entre propriétaires et acteurs locaux. Mise en valeur du jardin Méditerranéen et

pédagogie auprès des citoyens pour la lutte contre des envahisseurs tels les charançons du palmier ou de l'agave ; une majorité des magnifiques palmiers de Roquebrun qui marquaient le paysage sont morts. La plantation de nouveaux sujets pourrait être encouragée dans les jardins, avec l'aide d'une surveillance collective contre les parasites. Mise en valeur des alignements de platanes et meilleure protection ou préservation par rapport à la circulation, leurs racines étant parfois noyées dans le bitume. La préservation des jardins doit intégrer la préservation du petit patrimoine local.

9 - Petit Patrimoine : Promouvoir et encourager la dynamique locale associative par exemple pour la préservation du petit patrimoine et assurer son entretien, moulins, irrigation, canaux, jardins en maraîchage, en espaliers, murets, murs avec portes en bois pour les accès, cabanons, calades, etc. Maisons Paysannes de France pourrait peut-être nous aider dans cette tâche, et doit avoir ses antennes régionales dont l'appui serait précieux. Par ailleurs au sujet des moulins, la passe à canoës et en particulier les plots en béton ne sont pas très adaptés à la valorisation du site hydraulique des moulins.

10 - Règlements d'urbanisme, PLU Local, SPR, PVAP, PSMV (?) : Quel règlement d'urbanisme s'applique au-delà du SPR pour limiter l'étalement urbain et les constructions en zone PPRI. Un PLU Local est-il envisagé, dans les zones situées hors SPR ? Quels outils réglementaires seront mis en place suite à la définition du SPR ? Comment va s'organiser la commission locale pour le SPR pour la réflexion sur la mise en place du PVAP ? Je tiens à souligner que ce serait pour moi un plaisir, en tant qu'acteur de la préservation du patrimoine, de participer à la définition de ces outils réglementaires pour la préservation de notre belle cité de caractère.

La création d'un SPR pour notre ville de Roquebrun est donc une chance pour la préservation et la mise en valeur de son architecture et de son paysage. Les réglementations et les orientations qui seront développées nous amèneront à une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs de valorisation du bâti, de la ville, et de son paysage permettant d'envisager une nouvelle dynamique urbaine de la ville et de ses jardins.

Merci donc de votre attention, je m'excuse de la longueur de mon message, mais la création d'un SPR est une belle initiative qui amènera de nombreuses réflexions sur les suites à donner pour la valorisation de notre riche patrimoine local, architectural, urbain et paysager.

Je vous remercie vivement de votre attention,

Nicolas Buisson Architecte du Patrimoine DPLG

N° 5 : 17 septembre 2022 - 17:13

Auteur : Véronique Dalmasso

**Son avis : Favorable**

Je suis vraiment favorable à ce SPR car l'intérêt du village de Roquebrun réside dans la préservation de ses maisons, ses ruelles, ses monuments dont la valeur est historique. Le choix des matériaux de restauration de cet ensemble doit être pensé en vue de garder "le cachet" du village. Son attrait dépend aussi fortement de sa vue sur un paysage exceptionnel qui ne doit en aucun cas être dégradé à cause de constructions, parking, élargissement de routes... ou destruction du paysage naturel.

Bien cordialement,

Véronique Dalmasso, Historienne de l'art

N° 6 : 18 septembre 2022 - 10:30

Auteur : Maylis-Adria Buisson

Organisation : étudiante en Histoire-Géographie

**Son avis : Favorable**

Bonjour, je suis étudiante en histoire et géographie et j'ai été particulièrement sensible au paysage pittoresque de Roquebrun, ses maisons en pierre, ses ruelles escarpées, la tour du château, les moulins, les rives de l'Orb bordées de jardins.

Etablir un périmètre de protection en Site Patrimonial Remarquable de ce magnifique paysage est une étape indispensable pour une meilleure valorisation. Il faut préserver l'authenticité de notre belle petite cité, ses jardins, ses bâtiments remarquables, ses ruelles pavées de pierres et de galets, ses jardins et potagers, limiter la circulation, et entretenir et restaurer les maisons du vieux centre. Je suis donc favorable au classement de cet ensemble paysager.

N° 7 : 19 septembre 2022 - 23:10

Auteur : Athénaïs Buisson

Organisation : étudiante en architecture

**Son avis : Favorable**

Bonjour,

Étudiante en architecture, j'ai été séduite par la beauté du village situé entre rivière et montagnes sauvages, ses maisons de pierres, son relief, son paysage accidenté où serpente l'Orb. Classer la cité de Roquebrun et son paysage en Site Patrimonial Remarquable semble être une démarche qui nous permettra d'améliorer et de valoriser le site dans son ensemble.

Il faut restaurer le bâti ancien, le faire dans les règles de l'art, dans le respect du site, préserver le tissu urbain ancien et ses ruelles, limiter la circulation, maintenir les jardins potagers.

Il faut éviter les dégradations abusives, l'utilisation de matériaux inadaptés ou industriels, ciment, béton, PVC, empêcher la ruine de bâtis ou de jardins oubliés, tels sont quelques-uns des enjeux du SPR.

Favorable au classement de tout le site de Roquebrun, quelles étapes suivront l'approbation du SPR ? Quels seront les outils réglementaires qui seront mis en place ?

Et comment aider concrètement les habitants dans cette noble tâche pour l'amélioration de l'habitat, pour un meilleur entretien, une meilleure valorisation ?

Vivement des chantiers participatifs ouverts à tous pour restaurer notre belle cité et ses jardins.

Merci de votre attention

N° 8 : 20 septembre 2022 - 11:39

Auteur : Dominique Allen

**Son avis : Favorable**

Bonjour, je suis favorable à ce que Roquebrun soit protégé pour ses aspects pittoresques, historiques et naturels. Quand on se promène dans la région, on trouve souvent des villages dénaturés par de nouvelles constructions, des élargissement de routes, des démolitions de bâtiments anciens à tel point qu'ils deviennent des sortes de banlieues ni rurales ni urbaines, non plus des lieux-dits mais des non-lieux et donc attirent une population qui n'a que faire de l'histoire, de la beauté d'un site, ou de la jovialité de ses voisins villageois.

Un village est une chose fragile ! Sans mesures en place pour stopper la spéculation immobilière, les constructions à-la-va-vite sans caractère style lotissement qu'on peut voir partout, sans des mesures de protection, les villages dépérissent et perdent leurs âmes. Toutefois les mesures seules ne sont pas suffisantes, il faut intéresser, faire participer les habitants pour mettre en valeur leur lieu de vie commun. Il faut rénover les anciennes maisons, rebâtir les ruines et créer ainsi des habitations abordables et retisser les liens sociaux qui ont fait de ce village ce qu'il est aujourd'hui à travers l'histoire. Osons préserver et partager la beauté du lieu, c'est un bien commun et le restera si nous nous en donnons les moyens.

N° 9 : 23 septembre 2022 - 12:59 - (*texte envoyé deux fois*)

Auteur : Benjamin Cluet

**Son avis : Ne se prononce pas**



Comme présenté dans le rapport, il est indispensable de conserver l'unité du village, Cependant, il est également nécessaire d'autoriser des évolutions du village (comme c'est le cas depuis la création du village , agrandissement des fenêtres, agrandissement des maison...). Il est donc indispensable de ne pas créer un village image qui ne peut pas vivre avec son temps. Les sujets lié à l'Energie sont particulièrement important et il est indispensable de pouvoir profiter du potentiel solaire dans le coeur du village tout en conservant une unité du village.

## **D. Synthèse des dépositions, écrites et orales**

### **a) Dépositions en mairie lors des permanences ou sur le registre d'enquête**

1 - Observations orales et écrites de M. Benjamin Cluet (*15 septembre, 2ème permanence*): D'une longue conversation avec ce jeune ingénieur thermicien, père de famille, télé-travaillant à Roquebrun dans la maison de famille de sa compagne qu'il achève de restaurer selon ce qu'il estime être les meilleurs normes d'isolation, il ressort une inquiétude entre le risque de voir le classement imposer des règles esthétiques difficilement compatibles avec les normes de confort et d'économie d'énergie qui s'imposent. Une conviction affirmé par une déposition au registre papier, puis au registre dématérialisé .

2 - Observations orale et écrite de Mme Sylvette Aznar-Galvé (*15 septembre, 2ème permanence*) : Complétant son propos par une déposition écrite, cette jeune mère de famille originaire du village et qui prépare l'ouverture d'un bureau de tabac -presse à proximité de la mairie s'inquiète de risques de contraintes supérieures aux avantages qu'apporterait le classement.

3 - Observations orales de M. Michel Peslier (*23 septembre, 3ème permanence*) : Résident secondaire, propriétaire à Roquebrun par son épouse originaire du village, Michel Peslier est un retraité âgé, membre d'associations locales comme celle du jardin méditerranéen, qui plaide pour le patrimoine local, estimant que si beaucoup de choses bien ont été faites depuis 20 ans, il reste beaucoup à faire pour la restauration du patrimoine comme le système d'irrigation des jardins, les moulins, le pigeonnier ...

4 - Observations orales de M. André Céron (*23 septembre, 3ème permanence*) : Cet ancien agent Edf est revenu au pays à sa retraite en 1985. Il s'occupe beaucoup du club de pétanque et de sa centaine de membres, et plaide pour la construction d'un boulodrome municipal couvert de 600m<sup>2</sup>. Estimant que le village vit de l'agriculture et surtout de son vignoble, il pense qu'il n'y a pas beaucoup d'intérêt à être connu : le village manque de places de stationnement et de sanitaires publics, et qu'il faut penser au bien-être des habitants d'abord.

### **b) Dépositions sur le registre dématérialisé :**

Le site internet dédié à l'enquête a été consulté 159 fois et l'étude préalable 67 fois téléchargée via ce site. Pourtant, il n'a été que 9 contributions sur ce site, contre 2 seulement sur le registre papier disponible en mairie. Sans doute, dans le face-à-face intime de leur écran, les déposants prennent-ils davantage le temps de bien écrire et de mieux s'exprimer.

Ces intervenants qui prennent un peu de leur temps pour participer à l'enquête partagent un point commun indiscutable : ils aiment et connaissent leur village, qu'il soit celui de leur naissance, de leur cœur ou de leurs vacances.

Quatre d'entre eux expriment leurs réserves, doutant que le classement en SPR soit nécessaire, craignant qu'il n'apporte que de nouvelles contraintes .

1 - Catherine Caminade, 61 ans, habitante née à Roquebrun, n'est pas contre, observent que les nouveaux habitants se sont bien intégrés, mais voit les limites des capacités d'accueil, le manque de places de stationnement, l'étroitesse des voies difficilement aménageables et une certaine saturation en saison . Elle redoute un classement source de contraintes et de soucis et veut un village tranquille avec un flux de touristes régulé .

2 - Stéphanie Aragon craint une réglementation plus sévère et la mainmise de l'ABF « Le pouvoir doit rester local (...) Aura-t-on notre mot à dire ? »

3 - Fabrice Collot demande quel avantage apportera le label SPR.

9 - Benjamin Cluet, qui a rencontré le commissaire enquêteur et avait précédemment déposé sur le registre papier, dépose une dernière fois, au dernier jour de l'enquête, sur le registre électronique, ne voulant pas voir se «créer un village image qui ne peut pas vivre avec son temps », insistant à nouveau sur la nécessité de penser avec les nouvelles énergies .

Cinq autres contributions approuvent sans réserve et avec enthousiasme le classement en SPR. Elles semblent assez univoques, et émanent à l'évidence d'une même famille et de ses proches, ce qui n'entame en rien leur valeur , ni leur pertinence. Chacun s'exprime, il ne s'agit pas de copié-collé :

4 - Nicolas Buisson , architecte du Patrimoine DPLG ( à Paris) donne en 10 points et en 2 200 mots sa vision personnelle et très exhaustive d'un Roquebrun qu'il connaît à l'évidence bien, qu'il verrait en SPR géré par un PVAP. Un long texte à lire (*supra*) avec attention .

5 - Véronique Dalmasso, historienne de l'art, également professeure d'université et auteure de plusieurs ouvrages d'art, remarque que l'attrait de Roquebrun «dépend fortement de sa vue sur un paysage exceptionnel qui ne doit en aucun cas être dégradé à cause de constructions, parkings, élargissement de routes... ou destruction du paysage naturel ».

6 - Maylis-Adria Buisson, étudiante en histoire-géographie, est pour «restaurer le bâti ancien, le faire dans les règles de l'art, dans le respect du site, préserver le tissu urbain ancien et ses ruelles, limiter la circulation, maintenir les jardins potagers».

7 - Athénaïs Buisson, étudiante en architecture, est encore plus enthousiaste, et demande « comment aider concrètement les habitants dans cette noble tâche pour l'amélioration de l'habitat, pour un meilleur entretien, une meilleure valorisation ?

« Vivement des chantiers participatifs ouverts à tous pour restaurer notre belle cité et ses jardins ».

8 - Dominique Allen «favorable à ce que Roquebrun soit protégé pour ses aspects pittoresques, historiques et naturels» et déplore ces « sortes de banlieues ni rurales ni urbaines, non plus des lieux-dits mais des non-lieux ».

« Un village est une chose fragile !(...) Osons préserver et partager la beauté du lieu, c'est un bien commun et le restera si nous nous en donnons les moyens ».

### **E. La réunion publique d'information du 15 avril**

Prévue dès l'origine par les porteurs du projet, à savoir la DRAC de Toulouse et le bureau d'études, elle n'a pu se tenir qu'en fin d'enquête, dont les dates ont-elles-même été fixées tardivement, après la période des congés et après que l'un des acteurs de sa préparation, M. Daniel Schaad, du service de l'architecture, des espaces protégés et de la qualité du cadre de vie à la Drac d'Occitanie, à Toulouse, ait pris sa retraite. En outre, sa publicité a sans doute été insuffisante.

Le jeudi 15 septembre à 18h30, trois des auteurs de l'étude préalable, Amaël Raphaneau, architecte, Cyril Gins, et Charlotte Blein, historienne sont venus « plancher » devant les élus , les défenseurs locaux du projet, et un public d'une vingtaine de personne, pour expliquer leur implication dans ce projet, l'historique de son élaboration et leurs propositions.

En dépit de l'intervention, hors sujet, d'une personne venu bruyamment exprimer son opposition à la municipalité, et vite partie, cette réunion s'est bien déroulé, et un dialogue s'est instauré efficacement, puisqu'aucun des présents ne s'est présenté à la dernière permanence, ni inscrit ultérieurement de question sur l'un ou l'autre des registres.